
COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire en mairie sous la présidence de Joseph DEAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRV Jean-Marc, BEL Louis, NÉPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Emilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

Excusé : TOURNIER-DANIEL Benjamin

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FILLON Murielle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 14 février 2022 :

Le procès-verbal de la séance du 14 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Hôpitaux du Léman ; opposition à la délocalisation de la blanchisserie :

Considérant qu'en prenant la décision de fermer la blanchisserie de l'Hôpital de Thonon, la direction de l'établissement de l'Agence Régionale de Santé méconnaît les préconisations du Conseil de surveillance, et prend une décision qui impacte le tissu économique local et le budget de l'Hôpital, l'ensemble du Conseil Municipal demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est désormais nécessaire d'aboutir rapidement à une solution locale et viable à long terme.

Hôpitaux du Léman ; opposition à la délocalisation de l'unité des soins psychiatriques :

L'ensemble du Conseil Municipal demande une reconsidération de cette position et considère qu'il est nécessaire de maintenir une solution locale viable, dès lors que cette antenne bénéficierait des mêmes moyens financiers que ses homologues partout en France ou dans le département.

Dématérialisation des envois des autorisations d'urbanisme et des actes de la commande publique :

Lors de la réunion du 06 septembre 2021, le Conseil Municipal a opté pour l'adhésion à la télétransmission des actes administratifs et budgétaires. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont l'obligation de mettre en place un dispositif de réception des dossiers d'urbanisme par voie dématérialisée. Il y a donc lieu également de mettre en place la télétransmission des arrêtés d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose par la même occasion, la télétransmission des actes de relatifs à la commande publique.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Présentation des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon Agglomération sur la période 2017 et suivants :

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionales Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de Thonon-Agglomération sur le période de 2017 et suivants et des débats qui se sont tenus.

Subventions 2022 :

Le Conseil Municipal décide d'allouer, pour 2022, les subventions suivantes :

- A.S Le Lyaud-Armoy : 2.600 €
- Echo du Haut-Chablais : 2.000 €
- Association des Parents d'Elèves : 2.500 €
- Tennis Club : 500 €
- Association « Goutte de Vie » : 600 €
- Foyer Rural Culturel Armoy-Le Lyaud : 1.100 €
- Association Parents d'Enfants Inadaptés : 500 €
- Mutame : 78 €
- Association Sports & Loisirs : 700 €
- Anciens d'AFN : 100 €

Questions diverses :

Maison médicale : Monsieur le Maire informe qu'un médecin va s'installer sur la commune le 07 juin. Monsieur le Maire, par les délégations qui lui sont attribuées, fera établir un bail rapidement auprès de la société SAFACT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Halle : le permis de construire a été déposé en mairie ce jour même.

SYANE : un devis pour l'enfouissement des réseaux secs « Route des Cathelins » et « Route de Trossy » a été demandé auprès du SYANE, qui propose actuellement des aides intéressantes allouées aux communes rurales. Le montant des travaux estimés « Route des Cathelins » s'élève à 115.585,43 € et à 93.677,02 € pour la « Route de Trossy »

Chapelle de Trossy : les travaux de rénovation ont débuté.

Sécurité piétonne : les catadioptrés le long des chemin piétonniers sont régulièrement vandalisés. Un nouveau système sous forme d'anneaux sera mis en place prochainement par les employés du SIVOM.

Poteaux incendie : le service de l'eau de Thonon Agglomération a demandé qu'un poteau incendie soit accessible aux entreprises qui en ont la nécessité, et qu'un compteur soit installé. Monsieur le Maire a proposé que ce poteau soit celui situé sur le parking du cimetière.

De plus, un poteau incendie situé chez un propriétaire « Route du Moulin d'Amphion » a été enterré en sous-sol et accessible par une plaque sur le trottoir avec indication de son emplacement pour les pompiers. Cela a été convenu avec Thonon Agglomération et le propriétaire.

Départ d'un agent technique : Monsieur le Maire informe que Monsieur BONDAZ Alain a demandé sa mutation pour intégrer les services techniques de la commune de Thonon-les-Bains.

Monsieur le Maire souhaite à Monsieur BONDAZ la réussite dans sa nouvelle orientation.

Travaux « Hameau des Chambrettes » : les employés du SIVOM effectueront prochainement une tranchée de 200 mètres « Route des Chambrettes » pour réalimenter les fontaines existantes sur l'ancien réservoir.

Goudronnage « Hameau des Chambrettes » : Monsieur le Maire informe que le goudronnage sera réalisé dès que les câbles des réseaux secs seront en place.

Cambriolages : Monsieur le Maire appelle à la vigilance de tous les habitants, suite à une vague de cambriolages sur le territoire du Lyaud et les communes alentours.

Ukraine : La Mairie du Lyaud recense les familles disposant d'un studio ou d'un logement vacant, souhaitant recevoir des réfugiés ukrainiens, en attendant les prescriptions de la Préfecture.

Chasse : Monsieur le Président de la chasse a informé la mairie qu'un comptage de gibier est prévu les 17 et 22 mars sur la commune.

Propreté « route du moulin d'Amphion » : La société Sagradranse informe que le décrotteur ne fonctionne pas lorsqu'il gèle. SAGRADRANSE a été sollicité pour laver la route et les poteaux.

Sécurité aux abords du stade : 2 passages piétons vont être réalisés : l'un près des tennis, l'autre près de l'ancien stade avec création d'un chemin piétons qui relie les deux stades. Ces travaux seront réalisés prochainement.

Recours gracieux : un recours gracieux a été déposé par les habitants des Cathelins, à l'encontre du hangar qui s'est construit.

Nettoyage de printemps : le traditionnel nettoyage de printemps sur la commune aura lieu le 2 avril de 08h00 à 12h00. Monsieur le Maire et le conseil municipal invite la population à participer à cette demi-journée de nettoyage.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue lundi 04 avril 2022 à 20h00.

Le Lyaud, le 15 mars 2022

Le Maire,
Joseph DEAGE

